CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E15608** **VALABLE JUSQU'AU** **13/04/2024**

ÉDITÉ LE **21/03/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1983
Forme juridique : EI
DEPUIS LE 13/03/2017
Capital : 190 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVREUX 1996 B 433

Siret : **409 792 397** **00021**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 26 15844
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5272367104
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5272367104
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **MICHEL RENAULT SARL**

251 BIS RUE NUNGESSER ET COLI
ZAC LONG BUISSON 2
27930 GUICHAINVILLE

Téléphone : 02 32 23 03 13 **Fax :**
Portable :

Site Internet : renault-michel-chauffage.fr
E-mail : michel@gaz-renault.fr

Responsabilité légale :
RENAULT MICHEL DIRECTEUR

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.